

Loi de finances pour 2025

Principales nouveautés fiscales et cinq bons conseils
pour sa mise en application



Member of
Allinial GLOBAL®



WALTER FRANCE

membre indépendant d'Allinial Global International

Sommaire

1- Principales nouveautés PLF 2025

2- Cinq bons conseils pour mettre en place la nouvelle loi de finances

Les principales nouveautés PLF 2025

Chapitre 1



WALTER FRANCE

membre indépendant d'Allinial Global International

Member of
Allinial GLOBAL®

I. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Modalités de calcul de l'impôt sur le revenu

Le barème de l'impôt sur le revenu est rehaussé

Fraction du revenu imposable (une part)	Taux
Inférieure ou égale à 11 497 €	0 %
De 11 498 € à 29 315 €	11 %
De 29 316 € à 83 823 €	30 %
De 83 823 € à 180 294 €	41 %
Supérieure à 180 294 €	45 %

I. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Modalités de calcul de l'impôt sur le revenu

Nouvelle contribution différentielle sur les hauts revenus

Une **nouvelle contribution** applicable à l'imposition des revenus de l'année 2025 :

- Pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 250 000 € (personne seule) ou 500 000 € (couple soumis à une imposition commune)
- Instaurer une **imposition minimale de 20 % des plus hauts revenus**



I. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Modalités de calcul de l'impôt sur le revenu

Encore bien d'autres évolutions

- Prorogation des abattements sur cessions de titres concomitantes au départ à la retraite d'un dirigeant;
- Evolution du dispositif des BSPCE (distinction entre gain d'acquisition et gain de cession) ;
- Etc



I. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Impôts locaux

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

À compter de 2025, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est due pour tous les locaux meublés conformément à leur destination d'habitation autre qu'à titre principal, y compris lorsqu'ils sont imposables à la CFE, à l'exclusion de ceux qui font l'objet d'un usage exclusivement professionnel



I. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Gestion du patrimoine immobilier

Location meublée

En cas de vente du logement, pour le calcul de la plus-value soumise à l'impôt, **le prix d'acquisition du bien immobilier est minoré du montant des amortissements** admis en déduction du revenu locatif imposable



I. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PARTICULIERS

Gestion du patrimoine immobilier

Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement

Le conseil départemental peut, à l'occasion d'une mutation immobilière :

- **augmenter** le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement
- **exonérer** les primo-accédants



II. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENTREPRISES

Réductions et crédits d'impôt

Adhésion à un organisme de gestion agréé

La loi de finances pour 2025 **supprime** la réduction d'impôt visant les dépenses exposées pour la tenue de la comptabilité et l'adhésion à un organisme agréé, **à compter de l'imposition des revenus 2025**



II. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENTREPRISES

Réductions et crédits d'impôt

Crédit d'impôt recherche

La loi de finances pour 2025 aménage le crédit d'impôt recherche en **supprimant** la prise en compte d'un certain nombre de dépenses



WALTER FRANCE

II. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENTREPRISES

Réductions et crédits d'impôt

Crédit d'impôt innovation

La loi de finances pour 2025 **prolonge** le crédit d'impôt innovation de 3 ans **jusqu'au 31 décembre 2027** et rétablit le taux à **20 % des dépenses éligibles** dans la limite globale de 400 000 € le taux normal du CII à compter du 1^{er} janvier 2025



II. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENTREPRISES

TVA

Franchise en base de TVA

La loi de finances pour 2025 crée un **plafond unique fixé à 25 000 €**, sans distinction entre la nature des activités exercées

Cette mesure est toutefois suspendue, du moins temporairement...



II. LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ENTREPRISES

Impôts locaux

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La **suppression** de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera **effective en 2030**

Pour l'année 2025, une **contribution complémentaire** à la CVAE égale à 47,4 % de la CVAE due en 2025.



CINQ BONS CONSEILS POUR METTRE EN PLACE LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

CHAPITRE 2



Member of
Allinial GLOBAL®



WALTER FRANCE

membre indépendant d'Allinial Global International

Réaliser une analyse approfondie des mesures fiscales

- Prendre connaissance de la PLF et comprendre les nouvelles mesures fiscales
- **Questionner vos conseils** pour bien interpréter les nouvelles mesures
- **Former les équipes**



S'assurer de la mise à jour des outils comptables et fiscaux

- Mettre en place un **suivi rigoureux des évolutions logicielles**
- Vérifier vos contrats, documents fiscaux et déclarations en cours pour **vous assurer de leur conformité avec les nouvelles dispositions légales.**



Prévoir l'impact sur la trésorerie, les investissements et les dépenses

- **Anticiper les impacts** des nouvelles règles fiscales sur la trésorerie
- **Planifier les investissements/dépenses** à court et moyen terme pour tirer parti des incitations fiscales



Assurer une bonne communication interne et externe

- **Bien communiquer avec les collaborateurs** pour ajuster les processus internes
- **Bien communiquer avec les partenaires extérieurs** pour les aider à appréhender les changements.



Rester en veille juridique

- Éviter les erreurs liées à l'interprétation de la loi en attendant des précisions juridiques (BoFip)
- Activer le suivi des publications légales pour ne pas passer à côté d'une jurisprudence.



Mais aussi rester en attente de ...
... La loi de finances rectificative 2025 !



MERCI POUR VOTRE ATTENTION RÉPONSES AUX QUESTIONS



Member of
Allinial GLOBAL®



WALTER FRANCE

membre indépendant d'Allinial Global International

CE QUI COMPTE LE PLUS POUR NOUS,
CE SONT LES FEMMES, LES HOMMES
ET LEURS PROJETS



Member of
Allinial GLOBAL®



WALTER FRANCE

membre indépendant d'Allinial Global International